



Droits du nue-propriétaire

Par **reun**, le **18/09/2009** à **11:13**

Bonjour,
Je vis dans une maison en tant que nue-propriétaire; mes parents qui m'en ont fait la donation sont les usufruitiers.
Dois-je payer toutes les charges comme la taxe d'habitation et la taxe foncière?
Ont-ils le droit de vendre la maison?
Si je réalise des travaux, peuvent-ils s'y opposer et ai-je besoin de leur accord?
Merci

Par **Marion2**, le **18/09/2009** à **12:39**

Bonjour,
Puisque vous habitez la maison, vous devez régler la taxe d'habitation, également l'impôt foncier (puisque vous êtes nue-propriétaire).
Ont-ils le droit de vendre la maison? Si je réalise des travaux, peuvent-ils s'y opposer et ai-je besoin de leur accord?
Vos parents n'ont pas le droit de vendre la maison.
Vous n'avez pas besoin de leur accord pour effectuer des travaux dans la maison.
Cordialement.